

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 21 MARS 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT ET UN MARS à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 15 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame la 1^{ère} adjointe.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine BOUSSES-BARRAU, M. Bertrand BESSE, M. Gérôme BEYRIES, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON, Mme Agnès VERSTRAETE, Mme Maryelle VIDAL et M. Cédric WIECZOREK.

ABSENTS :

SECRETARE : Mme Audrey PEQUIGNOT

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quinze**
- quorum : **cinq**
- présents : **quinze**
- votants : **quinze**

ORDRE DU JOUR :

- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints (max : 4 adjoints)
- Élection des adjoints
- Désignation des représentants dans les instances extérieures : CCAS, GIP, SDEG, SICTOM, CNAS, CIAF, commission d'appel d'offres, La Barousse, correspondant défense, correspondants intempéries, commission des impôts directs...
- Constitution de commissions communales

Délibération n°2021-017 portant élection du maire

La séance est présidée par le doyen, Raymond Laborde.

Celui-ci dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Le secrétariat est assuré par le plus jeune conseiller, madame Audrey Pequignot.

Madame Sandrine Bousses-Barrau et monsieur Frédéric Soules sont désignés assesseurs par le conseil municipal.

L'élection du maire a lieu à bulletin secret à l'aide de la petite urne.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

Majorité absolue : 8

Madame Maryelle Vidal est élue à la majorité avec 11 voix et immédiatement installée. Elle assure la présidence de la suite de la séance.

Elle lit la charte de l'élu local. Une version papier, ainsi qu'un extrait du code général des collectivités territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux sont remis à chaque conseiller.

Détermination du nombre d'adjoints (max : 4 adjoints)

Délibération n°2021-018 fixant le nombre des adjoints

Vote : OUI à l'unanimité (15 voix)

Madame le maire explique que le conseil doit choisir un nombre d'adjoints compris entre 1 et 4. Elle ajoute que les adjoints assurent la suppléance du maire en cas d'absence et qu'ils sont officiers d'état civil.

Vu les articles L 21222-1 et L 21222-2 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

fixe le nombre des adjoints à 4.

Élection des adjoints

Délibération n°2021-019 portant élection des adjoints

Comme pour l'élection du maire, l'élection des adjoints a lieu à bulletin secret à l'aide de la petite urne.

Monsieur Bernard Magne est élu premier adjoint au premier tour (9 voix POUR) ;

Monsieur Arnaud Seguin est élu deuxième adjoint au premier tour (9 voix POUR) ;

Monsieur Raymond Laborde est élu troisième adjoint au troisième tour (5 voix POUR) ;

et monsieur Gêrôme Beyries est élu quatrième adjoint au premier tour (8 voix POUR).

Désignation des représentants dans les instances extérieures

Délibération n°2021-020 désignant les représentants de la commune dans les instances extérieures

Vote : OUI à l'unanimité (15 voix)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

désigne les conseillers suivants pour représenter la commune :

Instance	Nombre d'élus	Élus
Centre communal d'action sociale (CCAS Les Thuyas)	6 (le maire + 5)	M. Raymond Laborde Mme Josianne Delteil M. Bernard Magne Mme Agnès Verstraete M. Jean Delix
Syndicat des eaux Barousse, Comminges et Save (SEBCS)	4 (2 titulaires + 2 suppléants)	M. Raymond Laborde (titulaire) Mme Maryelle Vidal (titulaire) M. Gêrôme Beyries (suppléant) M. Cédric Wiczorek (suppléant)
Syndicat départemental des énergies du Gers (SDEG)	2 (2 titulaires)	M. Raymond Laborde M. Arnaud Seguin
Groupement d'intérêt public (GIP) pour la restauration collective	2 (1 pour l'assemblée + 1 pour le CA)	Mme Josianne Delteil (assemblée) M. Bernard Magne (CA)
Commission d'appel d'offres	7 (le maire + 3 titulaires + 3 suppléants)	M. Raymond Laborde (titulaire) M. Arnaud Seguin (titulaire) M. Jean Delix (titulaire) M. Michel Touron (suppléant) M. Bertrand Besse (suppléant) Gêrôme Beyries (suppléant)
Conseil d'école	2	Mme Audrey Pequignot Mme Sandrine Bousses-Barrau
Correspondant défense	1	M. Frédéric Soules
Correspondants intempéries	2	M. Fabien Leches M. Arnaud Seguin
Délégué au Comité nationale d'action sociale (CNAS)	1	Mme Sandrine Bousses-Barrau
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères – EST (SICTOM EST)	2	M. Raymond Laborde M. Fabien Leches

Délibération n°2021-022 désignant les représentants de la commune au sein des commissions thématiques de la CCGT

Vote : OUI à l'unanimité (14 voix)

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) fonctionne avec des commissions thématiques qui préparent les dossiers en amont du conseil communautaire. Lors de l'adoption du règlement intérieur, le 23 juillet 2020, le conseil communautaire a décidé que ces commissions seraient composées de conseillers municipaux. Monferran-Savès dispose d'un siège dans chaque commission. Le maire est membre de droit de chaque commission mais le conseil municipal peut désigner un conseiller pour les commissions auxquelles le maire ne peut pas participer.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, désigne les membres suivants :

Commission « Aménagement du Territoire »
Membre désigné : M. Jérôme BEYRIES
Membre de droit : Mme Maryelle VIDAL (maire)

Commission « Finances »
Membre désigné : M. Arnaud SEGUIN
Membre de droit: Mme Maryelle VIDAL (maire)

Commission « Développement Durable et Mobilité »
Membre désigné : Mme Agnès VERSTRAETE
Membre de droit: Mme Maryelle VIDAL (maire)

Commission « Développement Économique »
Membre désigné : Mme Josianne DELTEIL
Membre de droit: Mme Maryelle VIDAL (maire)

Commission « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse »
Membre désigné : Mme Audrey PEQUIGNOT
Membre de droit: Mme Maryelle VIDAL (maire)

Commission « Sport – Culture »
Membre désigné : M. Bertrand BESSE
Membre de droit: Mme Maryelle VIDAL (maire)

Commission « action sociale »
Membre désigné : M. Bernard MAGNE
Membre de droit: Mme Maryelle VIDAL (maire)

Constitution de commissions communales

Délibération n°2021-021 actant la répartition des conseillers au sein des commissions communales

Vote : OUI à l'unanimité (15 voix)

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

instaure les dix commissions permanentes suivantes :

- gestion du personnel,
- finances,
- école, cantine et ménage,
- voirie,
- urbanisme et planification,
- bâtiments, ERP et travaux,
- espaces publics, environnement et lac,
- sport, tourisme et associations,
- biodiversité, développement durable
- réceptions, festivités et communication

et désigne les conseillers suivants pour y siéger :

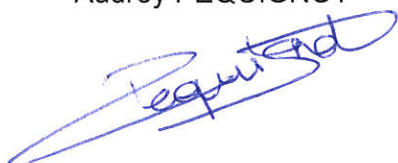
Gestion du personnel	
Sandrine Bousses-Barrau	Michel Tournon
Jean Delix	Josianne Delteil
Raymond Laborde	
Finances	
Bernard Magne	Michel Tournon
Jean Delix	Josianne Delteil
Raymond Laborde	
Ecole, cantine et ménage	
Sandrine Barrau	Audrey Pequignot
Cédric Wiczorek	Agnès Verstraete
Voirie	
Jean Delix	Arnaud Seguin
Raymond Laborde	Michel Tournon
Fabien Leches	Gérôme Beyries
Cédric Wiczorek	
Urbanisme et planification	
Gérôme Beyries	Arnaud Seguin
Fabien Leches	Agnès Verstraete
Josianne Delteil	
Bâtiments, ERP et travaux	
Raymond Laborde	Josianne Delteil
Arnaud Seguin	Cédric Wiczorek

Espaces publics, environnement, lac	
Gérôme Beyries	Raymond Laborde
Josianne Delteil	Agnès Verstraete
Sports, tourisme et associations	
Bertrand Besse	Fabien Leches
Gérôme Beyries	
Réceptions, festivités et communication	
Raymond Laborde	Audrey Pequignot
Biodiversité, développement durable	
Bernard Magne	Gérôme Beyries
Josianne Delteil	Agnès Verstraete

La séance est levée à 19h24.

Fait et délibéré le 21 mars 2021. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

La secrétaire de séance,
Audrey PEQUIGNOT




Le maire,
Maryelle VIDAL

